

18 février 2021

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 novembre 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit de 540 000 francs destiné au renouvellement du parc des bennes sur les écopoints situés sur le territoire municipal.

Rapport de M. Maxime Provini.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du Conseil municipal du 19 janvier 2021. La commission, sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten, a étudié cette proposition lors de la séance du 4 février 2021. Les notes de séance ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 540 000 francs destiné au renouvellement des bennes des écopoints situés sur le domaine public communal.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 540 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2030.

Séance du 4 février 2021

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de MM. Mauro Lorenzi, chef du Service Voirie – Ville propre (VVP), et Nicolas Kerguen, collaborateur personnel

Le président souhaite la bienvenue à M^{me} Barbey-Chappuis, ainsi qu'à MM. Kerguen et Lorenzi.

M^{me} Barbey-Chappuis entame sa présentation en rappelant que 128 écopoints sont répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville, des structures qui s'intègrent dans la stratégie communale permettant aux habitant-e-s de recycler leurs déchets en limitant la quantité d'ordures incinérables partant vers le site des Cheneviers. Cette demande de crédit vise à permettre à l'administration de renouveler une vingtaine de réceptacles par année, sur une période de quatre ans, puisque ces écopoints s'usent. Les écopoints concernés sont des structures de base, installées sur le domaine public depuis le début des années 2000, et qui sont destinées au tri des déchets comme le PET, le verre, l'aluminium et le fer-blanc. Ces structures s'ajoutent au système de collecte en porte à porte en vigueur pour les ordures ménagères, les déchets organiques, le papier et le carton. Ces écopoints sont constitués de réceptacles métalliques qui s'usent puisque soumis à du vandalisme ou aux chocs durant la collecte. Ces réceptacles ont normalement une durée de vie d'une dizaine d'années même si les réceptacles se trouvant sur le territoire de la Ville sont déjà âgés d'une vingtaine d'années, en raison d'un entretien régulier et minutieux de la part des services de la Voirie. Le renouvellement est aujourd'hui inévitable, ce qui justifie ce premier crédit. La commission sera saisie d'une nouvelle demande tous les quatre ans pour que ces réceptacles continuent d'être remplacés. M^{me} Barbey-Chappuis note que les bennes actuelles seront remplacées par des bennes de plus grande capacité, afin de garantir le maintien d'un système de tri et la propreté du domaine public. Elle rappelle par ailleurs qu'en 2020 une campagne de sensibilisation avait été menée pour sensibiliser les citoyen-ne-s à la question du tri des déchets sur les écopoints. Cette campagne a rencontré un franc succès et devrait être renouvelée en 2021.

M. Lorenzi rappelle que le tri des déchets à la source est quasiment une obligation fédérale et permet de recycler au mieux les déchets tout en réduisant les émissions de CO₂. Le premier écopoint a été installé en Ville en 1987, et une quinzaine d'entre eux sont encore aujourd'hui antérieurs aux années 2000. Si ces structures ont été maintenues en vie aussi longtemps que possible, leur usure est aujourd'hui réelle et il est essentiel de les renouveler. Les écopoints permettent de réduire la fréquence de collecte et donc de réduire les nuisances, ce qui serait renforcé par une plus grande capacité de contenant des nouvelles bennes.

Le président remercie M^{me} Barbey-Chappuis et M. Lorenzi pour leur présentation et ouvre la parole aux membres de la commission pour d'éventuelles questions.

Questions des commissaires

Un commissaire aimerait savoir si ces réceptacles sont de construction propre ou s'ils sont achetés.

M. Lorenzi répond que les écopoints sont fabriqués par environ quatre fabricants, produisant pour partie en Suisse, et partiellement en Europe. Au vu des montants en jeu, ces achats seront soumis à des appels d'offres gérés par la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI).

Un commissaire note que les incendies de bennes sont fréquents et souhaite savoir si des systèmes de sécurité ont été prévus.

M. Lorenzi répond qu'il n'a pas connaissance de cas d'incendie de bennes de ce type, et que les incendies concernent plutôt les conteneurs, bien que rares. La présence réduite d'oxygène et le fait que la structure soit en métal et les déchets souvent humides (ordures ménagères et déchets organiques) limitent de toute façon les départs de feu.

Une commissaire souhaite savoir comment le département compte faire l'acquisition de pièces de rechange pour ces nouvelles bennes. D'autre part, elle note que le renouvellement complet du parc prendrait douze ans, seulement pour les terriers, et constate que le montant affiché dans le plan financier d'investissement (PFI) semble relativement faible pour changer l'entièreté du parc.

M. Lorenzi répond que, en ce qui concerne les pièces détachées, une partie des composants des anciennes bennes sont encore fonctionnelles. De ce fait, dans un souci de faire des économies à la Ville, une partie de ces pièces seront récupérées pour être ajoutées au parc de pièces de rechange et utilisées sur les nouvelles bennes. Cela pourra cependant être pratiqué sur les bennes ayant moins de vingt ans. Pour ce qui est de la deuxième question, M. Lorenzi précise que le département va faire une demande pour rajouter un deuxième crédit au PFI.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que, lors du dernier séminaire du Conseil administratif durant laquelle le PFI a été discuté, le Conseil administratif s'est surtout focalisé sur les propositions de crédits (propositions) dont les montants ont un impact significatif sur la jauge fixée des investissements sur les cinq prochaines années. Elle souligne le fait que le montant de cette proposition PR-1434 (540 000 francs) a une incidence limitée sur le PFI si on le compare à d'autres grands projets d'investissements prévus ces prochaines années.

Une commissaire note également que la Ville souhaitait installer six écopoints supplémentaires, et souhaite savoir si ces ajouts font partie de la demande de renouvellement.

M. Lorenzi répond qu'il y a déjà eu quatre bennes supplémentaires installées entre le dépôt de cette proposition et l'audition d'aujourd'hui, et que l'extension du parc est en cours. Cependant, l'ajout de bennes est à la charge du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM). Les projets urbains en cours intègrent d'ailleurs l'installation de nouveaux écopoints, et demandent de nos jours la participation des propriétaires aux coûts.

Une commissaire note une différence de 13 000 francs de frais de taxes dans le montant du crédit et souhaite savoir ce qui justifie cet écart.

M. Lorenzi répond que cela correspond à la pose de panneaux de communication physique (également appelés totems) qui expliquent à la population les modalités d'utilisation des écopoints. Il précise toutefois que ces montants pourraient encore varier à la hausse ou à la baisse.

Un commissaire note que le département envisage une collaboration entre les propriétaires et la Ville pour l'entretien de ces écopoints, et aimerait savoir quelle est la base légale aujourd'hui.

M. Lorenzi répond que des conventions sont passées entre la Ville et les propriétaires, qui mettent en place des écopoints complets devant les nouvelles constructions. La Ville aimerait que ces conventions soient inscrites dans la loi, pour garantir la participation des propriétaires à l'entretien de ces écopoints. Ces conventions ne concernent que les déchets urbains des ménages, et non pas ceux des entreprises.

Un commissaire souhaiterait connaître le pourcentage pour chaque type d'écopoints, notamment entre ceux de surface et ceux enterrés. Il souhaiterait également savoir quelles sont les possibilités pour enterrer plus d'écopoints.

M. Lorenzi répond que l'enterrement des écopoints est à la charge de l'AGCM, un enterrement qui est actuellement en cours. L'AGCM devrait d'ailleurs déposer une nouvelle proposition prochainement pour installer dix nouveaux écopoints à Rive. Pour ce qui est du ratio écopoints aériens et écopoints enterrés, les trois quarts sont enterrés et un quart est aujourd'hui aérien. D'autre part, 95% des structures sont équipées pour le verre, 90% sont équipées pour le fer-blanc et 90% sont équipées pour les déchets organiques.

Un commissaire souhaite savoir s'il existe une carte des écopoints, avec les possibilités de collecte pour chacune de ces structures. Il souhaite également savoir si les fournisseurs peuvent être mis en concurrence pour abaisser les prix, au vu de l'unique prix proposé.

M. Lorenzi répond qu'il n'y a pas pléthore de fournisseurs, mais qu'on en trouve avec des produits quelque peu différents. Les prix ayant sensiblement diminué depuis les années 2000, il est aujourd'hui possible de trouver des fournisseurs proposant des prix plus compétitifs. Pour ce qui est des emplacements, M. Lorenzi rappelle que l'application Déchets Genève, proposée par VVP, permet d'obtenir la localisation des écopoints et les possibilités de collecte qu'ils proposent.

Le président souhaite savoir qui est mandaté pour l'entretien et la désinfection de ces écopoints.

M. Lorenzi répond que la responsabilité de la désinfection va de pair avec le mandataire en charge de la collecte. La collecte du verre et du PET est assurée par des sociétés externes qui assurent également la désinfection. Les autres fractions sont collectées par VVP qui mandate un tiers pour la désinfection. La Ville dispose de moyens pour envoyer ponctuellement des équipes pour assurer la désinfection, même si l'entretien mécanique est intégralement fait par les services de la Voirie.

En l'absence de questions supplémentaires, le président remercie les auditionnés-e-s et leur donne congé.

Discussion et vote

Le président souhaite savoir quelles suites la commission souhaite donner à cette proposition. Aucune demande d'audition n'étant faite, cette proposition sera votée par la commission dans la foulée.

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce que son groupe soutiendra cette proposition qui est nécessaire et qui respectera le processus d'appel d'offres. Le Parti libéral-radical souligne l'importance des écopoints dans le système de tri genevois.

Un commissaire Vert annonce que son groupe soutiendra cette proposition et salue la présentation claire effectuée par le DSSP ayant permis de répondre aux différentes questions sur ce texte, ainsi que la volonté d'entretenir ces écopoints.

Une commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe soutiendra cette proposition et salue la présentation claire délivrée ce soir. Le Parti socialiste salue également la rédaction claire de cette proposition qui a facilité le travail de la commission, ainsi que l'engagement du département dans l'entretien de son parc d'écopoints.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre annonce que son groupe soutiendra cette proposition, et rappelle qu'il est important pour la Ville que ces bennes soient changées.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce que son groupe soutiendra cette proposition qui est une nécessité pour la Ville.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien annonce que son groupe soutiendra cette proposition qui fait partie des plans financiers indispensables au bon fonctionnement de la commune.

La commission passe au vote sur la proposition PR-1434.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité à l'exception du groupe Ensemble à gauche qui n'est pas présent ce soir.